



une création originale



## Les IRVE dans les copropriétés

Borne Recharge Service

# Qui sommes-nous ?

Concession de 20 ans



Opérateur référencé

**LOGIVOLT**

Membre



Installateur et opérateur  
de bornes de recharge

**+ 10 ans**  
d'expertise

**420 000**

Places sécurisées  
à pré-équiper

**2 200**

bornes déployées



Maison

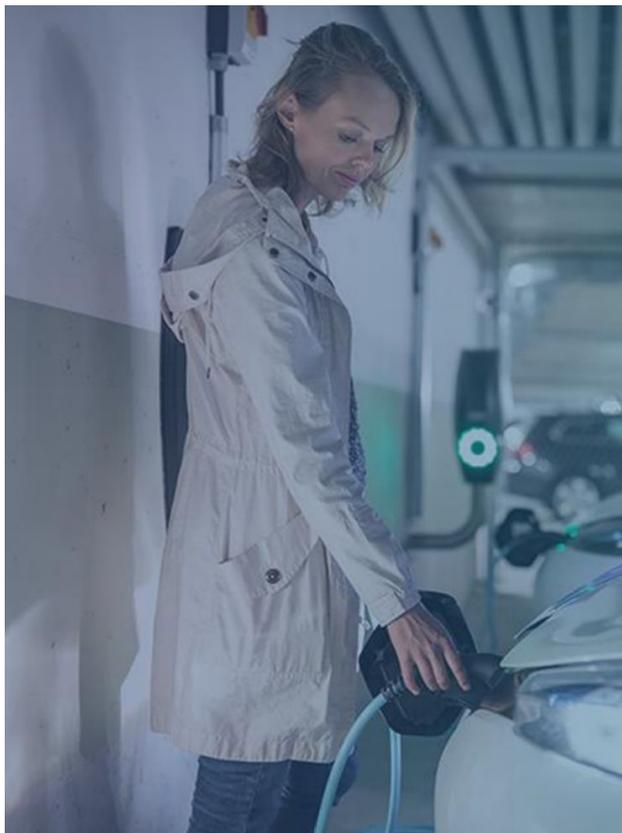


Résidentiel  
collectif



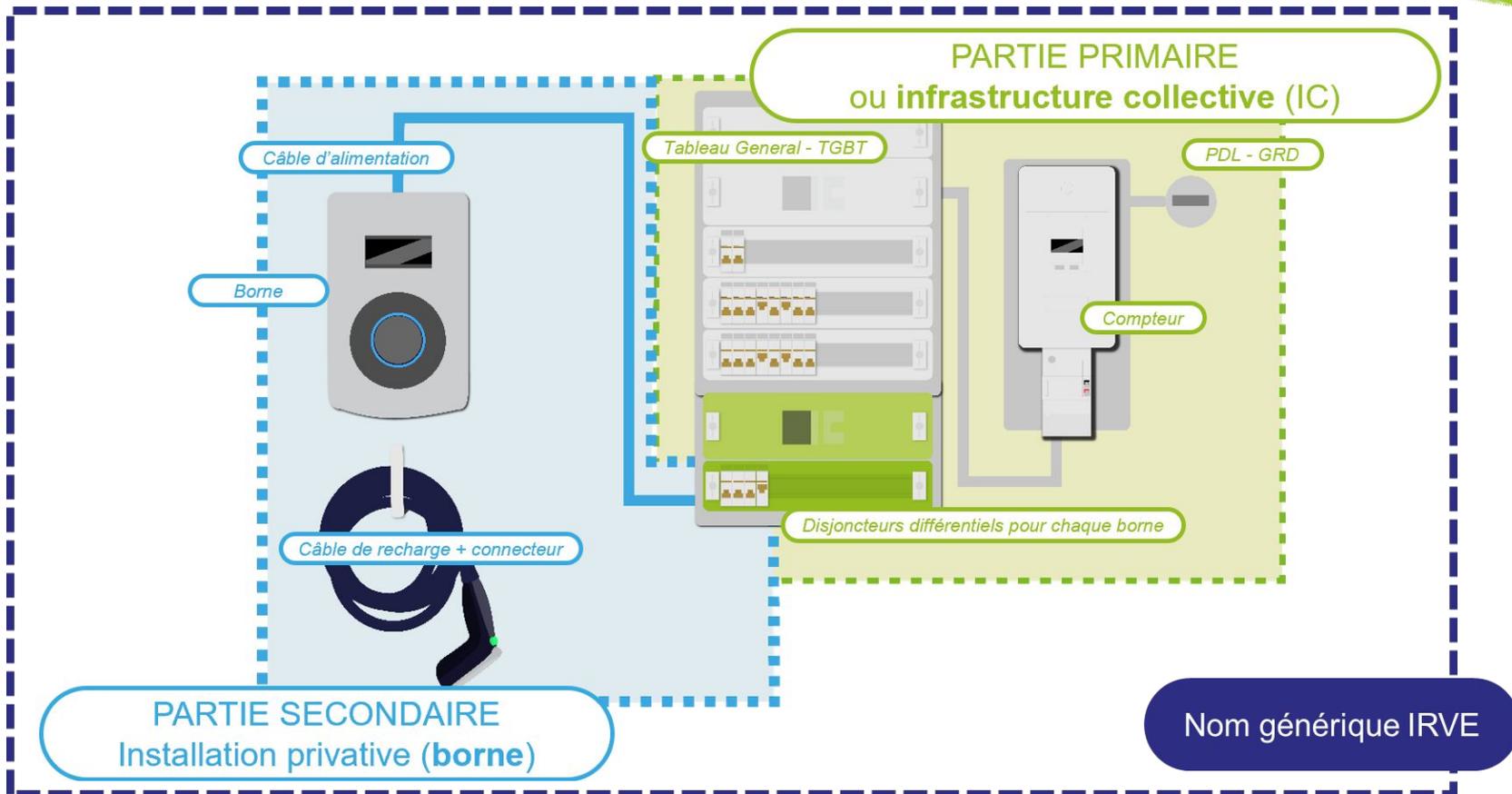
Professionnel

# Copropriétés : en attente d'infrastructures



- 1 français sur 2 vit en habitat collectif
  - 7 M de places de parking
  - Dont **2M** « sous convention » prêtes à recevoir l'installation de bornes
  - + de **26 000 conventions** en immeuble signées
  - Seulement **7 000 installées**
- ➔ le déploiement d'infrastructures prend beaucoup de temps

# Définitions



# Réglementation en copropriété

- Construite par étapes
- Introduction du Droit à la Prise dans le Code de la Construction et de l'Habitat en 2011
- 14 Décrets & Arrêtés parus au JORF depuis (...et à venir)> Complexités fortes et risques d'incohérences

Les **textes législatifs et réglementaires** de référence qui concernent la mise en place d'infrastructures de recharge dans les copropriétés :



**La loi de 1965**  
fixant le statut  
de la copropriété  
des immeubles bâtis

Facilite la gestion collective de l'immeuble et garantit les droits de chaque copropriétaire.



**Le droit à la prise**  
intégré au code  
de la Construction  
et de l'Habitat

Facilite, pour tout occupant d'un bâtiment d'habitation, l'accès à une infrastructure de recharge au niveau de sa place de stationnement.



**Le décret IRVE**  
pour infrastructure  
de recharge pour  
véhicules électriques

Définit un certain nombre de règles pour l'installation de bornes de recharge. Pour les bâtiments collectifs, il exige des nouvelles dispositions de conformité.



**La loi d'orientation  
des mobilités  
(LOM)**

Renforce le droit à la prise et les obligations de pré-équipement des parkings des bâtiments neufs.



**La loi Climat  
et Résilience**

Précise les modalités des dispositifs de préfinancement des infrastructures collectives par le Gestionnaire du réseau de distribution d'électricité ou par un tiers-investisseur.

# La réglementation en copropriété



Installation privative  
= borne utilisateur

- **Droit à la prise** définit le processus à suivre pour l'installation de la borne (CCH)
- **Convention : contrat liant la Copropriété et l'Opérateur de la borne** sélectionné par le résident utilisateur
- S'applique dans l'existant et le neuf



Partie primaire –  
**Infrastructure collective**

- **Pas d'obligation** dans les bâtiments existants
- Obligation de pré-équipement dans le neuf (cheminement et puissance électrique) définies dans le CCH
- **Convention : contrat liant la copropriété et l'Opérateur de l'infrastructure** définit
  - Pour partie dans le CCH
  - Pour partie dans le Code Energie

# La réglementation: les points qu'il reste à traiter

## Le pilotage de la recharge

1. Conditionne l'obtention du CITE
2. Un arrêté en préparation qui à date
  - prescrit le type de borne éligible :
    - connectable à internet
    - connectable à un compteur d'énergie
    - capable de faire varier la puissance délivrée
  - Oblige de mettre en œuvre le pilotage: **la borne doit être pilotée**



# La réglementation: les points qu'il reste à traiter

## L'interopérabilité

- La liberté de chaque résident de choisir son opérateur pour sa borne privative n'est pas garantie par la loi
- Certains GRD imposent la non-mixité des solutions IRVE au sein d'un même parking
- Certains opérateurs imposent de choisir leur service pour avoir le droit de se raccorder à l'IRVE collective



# Notre approche



-  Compteur dédié ou compteur des services généraux  
*Installé par le GRD*
-  Tableau général (TGBT)
-  Sous armoire électrique
-  Câblage & précâblage pour prochaines zones
-  Borne de recharge et câble

- Installation et opération d'infrastructure collective pour la copropriété

Avec investissement

OU

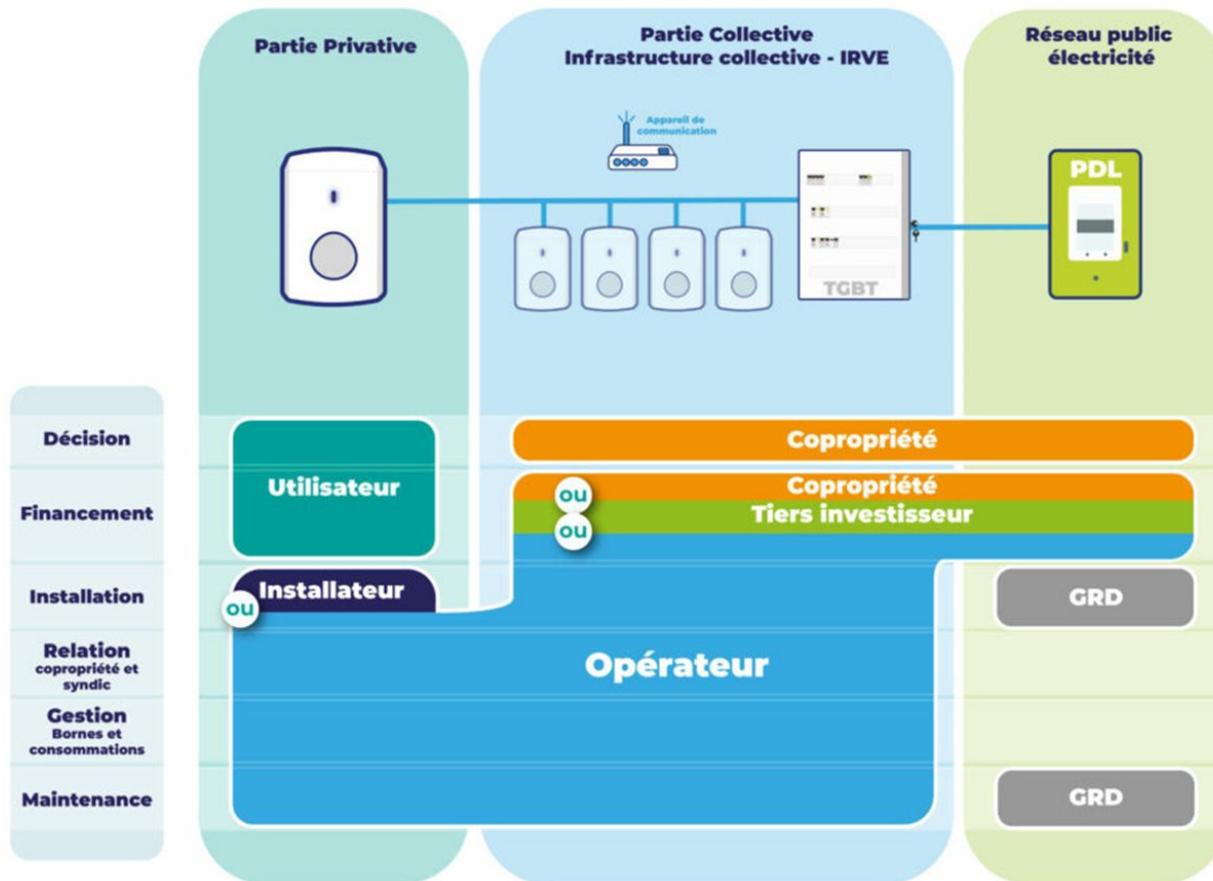
Sans investissement

*Tous les copropriétaires investissent*

*Un tiers investit (BRS, Logivolt) et les utilisateurs remboursent avec un Droit de connexion*

- Installation et opération des bornes de recharges pour les particuliers et professionnels
  - ✓ **Installation** d'une borne
  - ✓ **Contrat de service** couvrant le suivi et facturation des consommations, télémaintenance des bornes, etc.
  - ✓ **Espace client** de suivi des consommations

# La solution opérateur



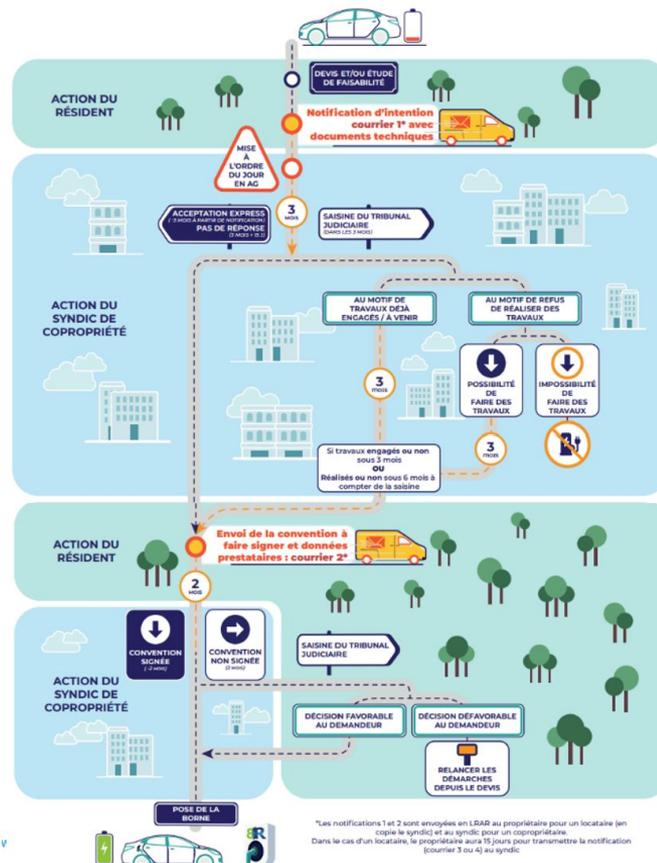
# Les délais d'installation pour le Droit à la Prise

6 mois

Pour faire valoir le Droit à la Prise

1 à 4 semaines

Pose de la borne



# Les délais d'installation pour une infrastructure

## QUELLES SONT LES PRINCIPALES ÉTAPES

### D'UN PROJET D'INFRASTRUCTURE COLLECTIVE ?

#### Identifier le besoin

Sur la base de sollicitations existantes de résidents et/ou d'un recensement des besoins auprès des copropriétaires  
**6 mois min. avant l'Assemblée Générale (AG)**

#### Élaborer le projet d'infrastructure collective

Visites techniques et réalisations de devis

**Délai de recours de 2 mois**  
2 mois après l'AG

**Vote en Assemblée Générale**

#### Préparer une décision en AG

Analyse comparative des solutions proposées  
**Au plus tard 1 mois avant l'AG**

**Travaux et mise en service d'au moins une borne**  
3 à 8 mois après l'AG

**Mise en service de bornes supplémentaires**

4 à 8 semaines après la demande

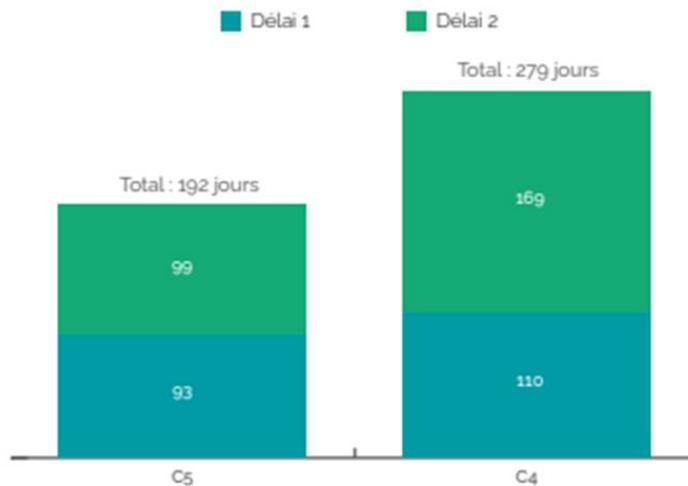
## Momentum

- Vote en AG
- Raccordement GRD
- Installation de l'infrastructure collective

Anticipez !

# Les délais d'installation pour le GRD

Délai moyen constaté de raccordement par Enedis d'un nouveau compteur, hors mise en service, au T4, en jours



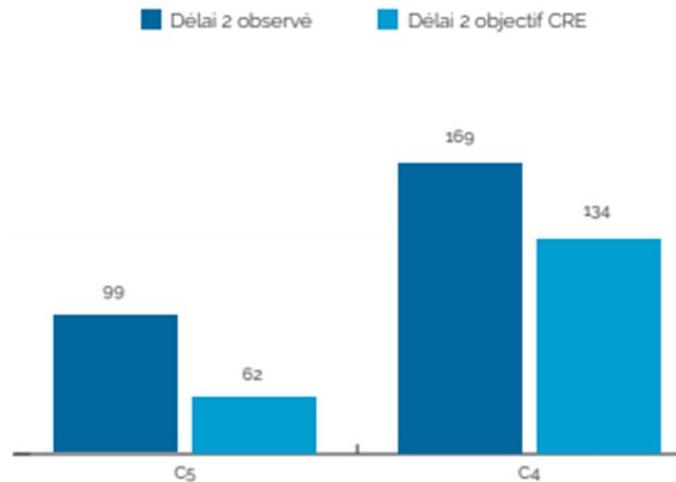
**C5** : compteurs dont la puissance est inférieure ou égale à 36 KVA

**C4** : compteurs dont la puissance est comprise entre 36 et 250 KVA

**Délai 1** : délai entre la demande de compteur et la réception du devis Enedis

**Délai 2** : délai entre le paiement du devis Enedis et la réception des travaux

Comparaison entre les délais observés et les objectifs de la CRE, en jours



Source : [Délibération n° 2021-13 du 21 janvier 2021 TURPE6](#)

**A|F|O|R**

Association  
Française  
des Opérateurs  
de Recharge

En moyenne, 192 jours nécessaires à Enedis pour installer un compteur C5 (279 pour un C4)

Délais supérieurs de 60% pour un C5 et de 26% pour un C4 par rapport aux objectifs de la CRE

# Contacter Borne Recharge Service



**Bastien BATT**  
Directeur Général



01 84 25 26 70



[info@bornerecharge.fr](mailto:info@bornerecharge.fr)



[www.bornerecharge.fr](http://www.bornerecharge.fr)